



Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

DECISION

Du 8 janvier 2024

OBJET : Convention de location de la « Buvette du Verdon »
pour la saison 2024

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-001 du 23 février 2023, par laquelle le conseil municipal a délégué, sans aucune réserve, à son Maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes dispositions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées au 5° de l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision n°2022-081 en date du 2 novembre 2022 attribuant l'exploitation de la « Buvette du Verdon » à Mesdames Marie et Marion FEBBRARO pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023 ;

Vu la convention signée le 10 novembre 2022 attribuant la location à Mesdame Marie et Marion FEBBRARO pour l'exercice 2023,

Considérant l'article 1 de ladite convention et le courrier de Mesdames FEBBRARO du 31 octobre 2023 qui sollicite la prolongation de la location d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024,

DECIDE

Article 1^{er} : De prolonger la convention avec Mesdames Marie et Marion FEBBRARO, pour la location de la « Buvette du Verdon », dans les conditions prévues dans ladite convention, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 moyennant une redevance composée d'un loyer annuel de 8 000,00 € TTC (payable mensuellement : 666 € x 11 mois + 674 € en décembre) et d'une part variable payable annuellement correspondant à 5% du chiffre d'affaires HT annuel de l'exploitation.

Article 2 : La recette correspondante sera imputée à l'article 752 du budget primitif 2024.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, au titre du contrôle de légalité, et publiée au registre des délibérations et décisions municipales.

Fait à Gréoux-les-Bains,
Le 8 janvier 2024

Le Maire,

Paul AUDAN